

Strasbourg **snes** fsu

N°137 JANVIER / MARS 2019



ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigrist

#STOP
MÉPRIS

Urgence SCOLAIRE !

Avec l'arrivée des DHG, les conditions dans lesquelles s'effectuera la rentrée sont désormais connues.

En lycée, comme nous l'annoncions, la réforme se révèle être une machine à détruire les postes. Elle sera aussi néfaste pour les élèves. Sommés de faire des choix précoces et déterminants pour leur orientation dans le supérieur, ils bénéficieront d'un accompagnement moindre dans des classes aux effectifs encore alourdis alors que les 54h prévues pour l'orientation ne sont pas financées et n'existeront donc pas. Ce n'est pas un hasard si on voit fleurir les officines privées en soutien scolaire et coaching et si les établissements privés se frottent les mains. La situation dans les collèges n'est pas meilleure. Augmentation des effectifs, pertes de divisions ou de groupes, inflation des heures supplémentaires.

Alors que depuis le mois de novembre, la France connaît un mouvement social tenace, la question nous est posée de nouvelles formes de mobilisation à côté des journées de grève. Pétition, lettre ouverte, tribune dans les médias, contact avec les parents d'élèves, adresse aux parlementaires, réunions publiques, réseaux sociaux, nous devons tout utiliser pour faire entendre le caractère dangereux des réformes mais aussi la dégradation de nos conditions de travail.

Et si la question de notre rémunération a longtemps été taboue, nous ne devons pas perdre de vue qu'elle constitue une reconnaissance de nos métiers et qu'elle est une condition de leur attractivité. Or, avec le gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations retraites, la CSG, nos salaires, tout comme les pensions des retraités, ont été bien amputés. Et ce n'est pas l'imposition d'une 2^e HSA qui sera une réponse à la baisse de notre « pouvoir d'achat ». Ni la défiscalisation, ni la désocialisation de ces heures qui finissent par peser sur le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale. Budgets au nom desquels des postes sont supprimés dans la Fonction Publique et la journée de carence a été rétablie...

Si des efforts sont à faire, il faut plutôt aller chercher du côté des cadeaux faits aux très riches et de l'évasion fiscale qui font supporter aux services publics et aux autres contribuables un coût de plusieurs milliards d'euros.

Un mot enfin sur le « dialogue social » que le gouvernement veut remettre à l'ordre du jour à travers le Grand débat. Nous qui pratiquons depuis des années ce dialogue dans le cadre des instances qui lui sont dédiées (CTA, CTSD, CHSCT,...), savons qu'il ressemble parfois à un dialogue de sourds. On peut comprendre alors que la colère ou le découragement gagne nos collègues qui se trouvent face à une administration qui pour ne pas répondre à leurs revendications refusent de les entendre, comme sur le numérique ou l'inclusion des élèves à besoins particuliers.

C'est pourquoi, parallèlement au travail des élus du SNES et de la FSU, la mobilisation a toute sa place. Dans les lycées et les collèges, elle a commencé ! Elle se place pour l'instant sur le terrain local, mais nous ne pourrons pas faire l'économie d'actions nationales pour obtenir ce que nous demandons, à savoir le retrait des réformes du lycée et du bac Blanc et des recrutements à la hauteur des besoins. Ceci afin de construire de manière réellement concertée le lycée et l'école que nous voulons pour demain.

Pour 78% des Français :
on ne peut pas supprimer de postes
dans l'Éducation nationale
si l'on veut que l'enseignement
reste de qualité.

Sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour francisinfo et Le Figaro / Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1003 Français interrogés par internet les 22 et 23 janvier 2010, représentatif de la population française âgée de 18 ans et +.

SNES
FSU
Le SNES, pour agir ensemble

stopmepris.fr

#STOP
MÉPRIS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : le vote de la confiance !



Les élections professionnelles se sont terminées le 6 décembre. Elles ont d'abord été marquées par d'inacceptables difficultés techniques qui ont abouti à la fermeture du site de vote pendant une journée. Malgré cela, le taux de participation est en progression par rapport à 2014 ; les collègues exprimant ainsi leur attachement au paritarisme. Au CTA, la FSU, fédération dont le SNES est une des organisations fondatrices, progresse en voix et pourcentage. Elle maintient de ce fait ses 3 sièges dans cette instance où tous les dossiers éducatifs de l'académie (postes, dotations, carte des formations...) sont étudiés et discutés. Sur l'ensemble

des commissions paritaires de son champ syndical, le SNES-FSU conserve globalement le même nombre de sièges. Il demeure le premier syndicat des Certifiés et Agrégés et conserve ses sièges chez les CPE et PSY-EN. Concernant la CCP des non-titulaires, le SNES-FSU gagne un second siège. **Le SNES et la FSU restent donc les organisations représentatives de premier plan dans l'académie, elles doivent cette position au soutien de l'ensemble de leurs adhérents et électeurs. Tou-te-s nos élu-e-s se feront un devoir d'être à la hauteur de cette tâche.**

Le secrétariat académique

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 10

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	UNSA	SNALC	CFDT	FO
Voix	27994	11877	11413	464	2993	3078	855	2094	895
%		42,43%		3,91%	26,22%	26,97%	7,49%	18,35%	7,84%
Sièges	Total :	10			3	3	1	2	1

CAPA AGRÉGÉS

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 10

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	UNSA	SNALC	SGEN
Voix	1976	865	843	22	279	69	151	208
%		43,78%		2,54%	33,10%	8,19%	17,91%	24,67%
Sièges	Total :				4	1	2	3

CAPA CERTIFIÉS

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 19

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	UNSA	SNALC	SGEN	FO	CGT	SUD
Voix	6456	2465	2350	115	723	285	265	615	141	130	117
%		38,18%		4,67%	30,77%	12,13%	11,28%	26,17%	6,00%	5,53%	4,98%
Sièges	Total :				7	2	2	5	1	1	1

CAPA CPE

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 4

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	UNSA	SGEN
Voix	341	175	167	8	34	62	39
%		51,32%		4,57%	20,36%	37,13%	23,35%
Sièges	Total :	0			1	2	1

CAPA PSY-EN

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 4

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	UNSA	SGEN
Voix	186	151	146	5	33	60	39
%		81,18%		3,31%	22,60%	41,10%	26,71%
Sièges	Total :				1	2	1

CCP ENSEIGNANTS NON TITULAIRES

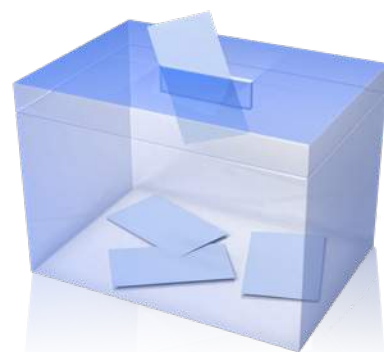
NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 5

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	CGT	CFDT
Voix	923	164	158	6	32	24	40
%		17,77%		3,66%	20,25%	15,19%	25,32%
Sièges	Total :	5			2	1	2

CCP AED-AESH

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 5

	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	FSU	CGT	CFDT	SNALC
Voix	2497	176	166	10	37	19	19	44
%		7,05%		5,68%	22,29%	11,45%	11,45%	26,51%
Sièges	Total :	5			1	1	1	2



Pour voir l'ensemble des résultats, vous pouvez consulter la page du site académique <https://strasbourg.snes.edu/Elections-professionnelles-le-vote-de-la-confiance.html>

Préparation de rentrée : COUP DE FROID SUR L'ÉDUCATION ?

La période ayant précédé les vacances de février a été consacrée aux préparations de rentrée, dans les établissements mais aussi et d'abord dans les instances académique (CTA) et départementales (CTSD et CDEN). Le SNES et la FSU, qui siègent dans ces instances, y ont porté les préoccupations des collègues concernant les dégradations de leurs conditions de travail, en particulier du fait de la mise en place de la réforme Blanquer du lycée et des suppressions de postes (73 emplois perdus pour l'académie à la prochaine rentrée). Et si la communication ministérielle affiche +1 poste, c'est par un jeu d'écriture qui fait passer des heures supplémentaires pour des heures postes. Or le manque d'enseignants se fait partout sentir. Il suffit pour s'en convaincre de voir les difficultés du rectorat pour assurer les remplacements. Un petit tour sur la page des offres d'emplois du site académique est tristement éclairant.

Dans les lycées, l'insuffisance des dotations reçues par les établissements se traduira par des coupes sombres dans les options, en particulier les langues et dans les dispositifs permettant d'accompagner les élèves (AP, groupes à effectifs réduits) ainsi que par leurs conséquences directes sur les personnels (suppressions de postes, chaînages). Le vote des organisations syndicales, unanime, contre la préparation de rentrée lors du CTA du 24 janvier a contraint l'administration à reconvoquer le CTA. Entre temps, les services du rectorat avaient modifié à la marge la répartition des moyens, au profit ou au détriment de certains établissements mais toujours dans une enveloppe contrainte par des choix budgétaires néfastes. Cette répartition ne permettant pas de répondre aux besoins des établissements et des élèves qui y sont accueillis, nous avons une nouvelle fois voté contre et demandé le retrait de la réforme du lycée ainsi que l'arrêt des suppressions de postes.

Dans les collèges, les inquiétudes concernent d'abord et une nouvelle fois les effectifs trop chargés des classes puisque ce sont près de la moitié des classes de collège qui seront à seuil moins 2 ou au-delà avec des situations particulièrement préoccupantes sur le niveau 6^e et, dans le Bas-Rhin, également le niveau 3^e. A propos des effectifs, nous avons été alertés par plusieurs collègues sur une sous-estimation des effectifs attendus dans leurs établissements. Et pour certains collèges, cette sous-estimation aboutirait à la suppression d'une division ou à la non-ouverture d'une division supplémentaire. Ce serait ainsi plus d'une trentaine de divisions qui manqueraient dans les collèges, obligeant à des ajustements d'une ampleur jamais vue en fin d'année et contraignant surtout l'ensemble des équipes administratives et éducatives à travailler sur une nouvelle répartition. Sans parler des conséquences pour les enseignants dont le poste pourrait être menacé ou concerné par un chaînage. Et alors que les inclusions ne sont toujours pas comptées dans les effectifs des classes ordinaires.

La situation des SEGPA est également préoccupante. Nous constatons que la baisse de la DHG pour l'ensemble des SEGPA est très importante, bien au-delà de la baisse prévisionnelle des effectifs avec pour conséquence la multiplication des classes « à double niveaux », regroupant 6^e-5^e d'une part, 4^e-3^e d'autre part. Pour toutes ces raisons, le SNES et la FSU ont également rejeté les préparations de rentrée présentées lors des CTSD et CDEN (Comités techniques spéciaux départementaux et Comités Départementaux de l'Éducation Nationale) dans le 67 et le 68.

Le ministre Blanquer peut bien sous-entendre que nous sommes des « ventilateurs à angoisses »¹, nous ne faisons que porter la voix de nos collègues et les constats que nous faisons chaque jour sur le terrain de la mauvaise santé de l'Éducation nationale.

Marc BOLZER et Séverine CHARRET

¹ Interview de Jean-Michel Blanquer dans le Journal du Dimanche (03/02/2019). A propos de la réforme du lycée : « Il ne faut pas écouter les habituels ventilateurs à angoisses ; ce serait hallucinant qu'ils réussissent à faire passer l'or pour du plomb ! »



DANS LES LYCÉES

Dotations lycées	dotation de base			heures statutaires			"politique académique"			TOTAL DHG	dont HP	dont HSA	dont IMP	%HSA
	2nd cycle GT	post bac	total	pondération	autres heures statut.	total	LV	difficulté scolaire	réforme					
Préparation R19	42 642,82	12 748,08	55 390,9	4 517,5	503	5 020,5	542	500	36	61 489,4	53 132	7 927,41	430	12,89
Préparation R18	44 662,5	12 562,07	57 224,57	4 637,63	510	5 147,63	762	210		63 344	54 510	8408	428	13,27
Evolution en h	-2 019,68	186,01	-1 833,67	-120,13	-7	-127,13	-220	290	36	-1 854,6	-1 378	-480,59	2	
Evolution en %	-4,52	1,48	-3,20	-2,59	-1,37	-2,47	-28,87	138,10		-2,93	-2,53	-5,72	0,47	

DANS LES COLLÈGES

	Préparation rentrée 2019				Préparation rentrée 2018				Evolution en %			
	académie	dpt 67	dpt 68	total	académie	dpt 67	dpt 68	total	académie	dpt 67	dpt 68	total
Moyens des collèges & SEGPA	90 253,85	54 587,64	35 666,21	89 812,25	54 242,28	35 569,97	89 812,25	54 242,28	35 569,97	0,49	0,64	0,27
Dotation de base + réserve	6 008,50	3 415	2 593,5	6 064	3 388	2 675,5	6 064	3 388	2 675,5	-0,92	0,80	-3,06
Dotation LV, Education Prioritaire, ...	97 264,95	58 382,84	38 882,11	96 883,08	58 006,46	38 876,57	96 883,08	58 006,46	38 876,57	0,39	0,65	0,01
Total avec pondération REP +	76 873	46 968	29 905	75 817	46 193	29 624	75 817	46 193	29 624	1,39	1,68	0,95
Effectifs prévisionnels collège	2 693	1 641	1 052	2 716	1 648	1 068	2 716	1 648	1 068	-0,85	-0,42	-1,50
Estimation du nombre de divisions	26,73	26,97	26,38	26,21	26,43	25,97	26,21	26,43	25,97	1,98	2,04	1,58

² e/d – Nombre moyen d'élèves par division



Le pouvoir d'achat des personnels de l'éducation : TOUJOURS UNE BONNE QUESTION, TOUJOURS DE MAUVAISES REPNSES !



La dernière note de la DEPP d'octobre 2018³ sur l'évolution du salaire des enseignants est plus intéressante pour ce qu'elle ne dit pas, que pour ce qu'elle dit.

Que nous apprend-elle ?

En 2016, le salaire net moyen d'un enseignant s'élève à 2380 euros mensuel, mais avec de fortes disparités entre les corps ; par exemple entre titulaires et non titulaires, l'écart est alors de plus de 30%. Sur cette même année, la progression des revenus est de 3,1%, mais 30% des collègues ont vu le montant de leur fiche de paie diminuer... Et puis, c'est à peu près tout !

Ce que la note ne dit pas

Là, il y a plus de matière. La comparaison entre 2015 et 2016 est en soi rien fallacieuse. En effet, c'est le seul moment sur la dernière décennie où la valeur du point d'indice de la Fonction publique a connu un dégel très provisoire... Cette « hausse » de pouvoir d'achat inclut également les effets des promotions ou d'un changement d'échelon, ce qui revient à considérer que notre progression de carrière n'est qu'un moyen de lutter contre l'inflation et qu'un fonctionnaire en fin de carrière n'a pas réellement vocation à gagner plus à la fin de cette même carrière.

La note reste également silencieuse sur les éléments qui font baisser notre pouvoir d'achat, comme la hausse chaque 1er janvier de notre contribution pour la pension civile, notre retraite. Pourtant, il s'agit bien là d'une réduction de salaire programmée pour encore quelques années. Rien non plus sur le rétablissement du jour de carence pour les arrêts maladie ; dans une profession où les absences pour ce motif sont inférieures à la moyenne. Le véritable motif de cette mesure ne serait-il pas encore une fois la réduction de la dépense publique ?

Enfin (est-ce une absence volontaire ?), aucune comparaison n'est faite entre les salaires enseignants et le reste des cadres de la Fonction publique ou avec les autres pays. Le mini-site du SNES-FSU⁴ nous en apprend plus. On relève entre autres :

- En collège et lycée, les enseignants allemands sont payés 56 % de plus que leurs collègues français ;

HAUSSE DE LA CSG, JOURNÉE DE CARENCE : NOTRE POUVOIR D'ACHAT DIMINUE...

EXCLUSIF

Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



LES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES
SONT
INÉGALITAIRES
ET SOUS
PAYÉES DANS
L'ÉDUCATION

- ▶ Après 15 ans de carrière, l'écart de salaire avec les enseignants de pays comparables est multiplié par 4, passant de 1579 € à 6363 € annuels ;
- ▶ A niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et PsyEN sont nettement moins payés que les autres cadres, publics ou privés ; 2754 € mensuels contre respectivement 3622 € et 4141 €.

Face à ces constats et aux protestations légitimes des représentants des personnels, la seule réponse actuelle de notre Ministère est l'imposition d'une seconde heure supplémentaire ! Ceci constitue, évidemment, une non réponse et même une très mauvaise réponse. Non réponse car seuls 50% des collègues ont accès ou recherchent des heures supplémentaires. De plus, ces heures concernent les collègues du post-bac plutôt que ceux de lycées ou de collèges, les hommes plutôt que les femmes, etc... C'est également une mauvaise réponse, car elle nie la charge de travail des enseignants, qui atteint déjà 42 heures hebdomadaires selon plusieurs études dont une du ministère lui-même.

Le combat doit donc continuer à porter sur la revalorisation du point d'indice ! Le SNES et la FSU prendront toute leur place dans cette revendication et impulseront toutes les actions en ce sens.

Arnaud SIGRIST



³ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/39/4/depp-ni-2018-18-25-evolution-salaires-enseignants-2015-2016_1019394.pdf

⁴ <https://www.salairecorrectexige.fr/>



LES GALÈRES des non-titulaires

Dans un premier temps, nous tenons à remercier les non titulaires qui ont voté pour le SNES-FSU lors des élections professionnelles et qui nous ont permis d'obtenir deux sièges sur cinq à la Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCP). Ce début d'année scolaire a été un des plus compliqué pour certains agents non titulaires, un véritable parcours du combattant pour d'autres.

Est-il normal d'aller travailler dans un établissement sans avoir signé de contrat ?

Est-il normal que certains agents non titulaires ne soient pas rémunérés en septembre en raison d'un bug informatique ?

Est-il normal d'avoir un contrat de 18h hebdomadaire et de se retrouver à la fin du mois avec une avance sur salaire de 640 euros et parfois même moins ?

Est-il normal que 5 mois après la rentrée ces situations persistent et que les régularisations se fassent toujours attendre ?

Est-il normal de laisser des personnels sans revenu parce que le rectorat ne transmet pas à temps les documents administratifs nécessaires à l'inscription à Pôle Emploi pour percevoir des indemnités dues (chômage, complément de salaire) ou à la CPAM pour bénéficier des indemnités journalières de maternité ?

Ces nombreux dysfonctionnements ont plongé des collègues dans des difficultés qui dépassent l'entendement. Les avances ridicules sur salaires ne leur permettent même pas d'assurer leur quotidien : agios, difficultés à payer leurs charges fixes, loyers, titres de transport, à boucler les fins de mois, à vivre quoi ! Nombreux ont été ceux contraints de recourir aux Services Sociaux du Rectorat.

Est-il normal que des agents non titulaires se voient ainsi maltraités par les services du rectorat ?

NON, NON et NON et nous le dénonçons avec force !

Sachant que notre académie, déjà sous-dotée, va ENCORE perdre 12 postes administratifs, les problèmes risquent de se multiplier et de se compliquer.



La majorité des agents non titulaires entame leur mission au sein de l'Education Nationale avec beaucoup d'enthousiasme mais les difficultés auxquelles ils sont confrontés génèrent stress, découragement et constituent un réel frein à la bonne conduite de leurs missions.

Le SNES-FSU a interpellé le rectorat à plusieurs reprises sur les situations dont il a eu connaissance et est allé défendre directement les collègues auprès des services concernés, ce qui lui a permis d'obtenir des avancées sur certains dossiers.

Le SNES-FSU n'a pas hésité à dénoncer ces dysfonctionnements lors des 3 Comités Techniques Académiques (CTA) qui ont eu lieu depuis la rentrée et a sollicité au cours du CTA du 24 janvier l'organisation d'urgence d'un Groupe de Travail (GT) pour trouver une issue à l'ensemble des questions posées et ne cessera de batailler afin que les droits des non titulaires soient appliqués et respectés.

Si l'accueil, l'accompagnement réel dans le Métier était mieux préparé et organisé, notamment avec la mise à disposition d'un livret d'accueil pour les néo-contractuels promis par le rectorat lors d'un GT en 2017 mais qui n'a toujours pas vu le jour, peut-être y aurait-il moins de problèmes...

Nous invitons vivement les collègues à consulter le guide des néo-contractuels élaboré par le SNES-FSU.

<https://www.snes.edu/-Guide-des-neo-contractuels-.html>.

Il est impératif que les collègues le consultent afin de connaître l'ensemble de leurs droits et devoirs. N'ayons pas peur des mots, un grand nombre considère qu'ils n'en ont aucun.

*Emmanuelle HAFNER
et Leila MOUSSAVIAN-HUPPE (élues CCP)*

Ne restez pas isolé-e ! Faites part de vos problèmes et difficultés au représentant SNES-FSU de votre établissement et contactez-nous par mail : **noniti@strasbourg.snes.edu** Nous rappelons que chaque situation particulière permet d'avancer et de travailler pour le collectif.

CPE : histoire et enjeux du métier



Le 22 novembre 2018, le SNES FSU a réuni des CPE pour une formation animée par Régis Rémy et Olivier Lelarge, ancien et actuel responsables du secteur CPE du SNES....

Dans un premier temps, un tour de table a permis d'échanger sur les dysfonctionnements du nouvel ENT « Mon Bureau Numérique » qui ont des conséquences en particulier sur le travail des vies scolaires et des CPE et de réfléchir à des actions (courrier aux collectivités, intervention en début de conseil de classe, motions lors des CA, pétition....).

Puis, la matinée a été consacrée à un retour sur l'histoire du métier de CPE. Les premières références au conseiller d'éducation apparaissent après la 2^e Guerre Mondiale et sont portées par des acteurs issus de la Résistance. Ainsi, en 1945, des pédagogues lyonnais écrivent une lettre à René Capitant (responsable de l'éducation de 1943 – résistance – à 1945), demandant le remplacement des surveillants généraux par des conseillers d'éducation afin d'éviter le recours aux sanctions, de mettre fin à la relation autoritaire entre maître et élève, de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage civique. Cela impliquait évidemment une formation adéquate. Ces préconisations sont expérimentées dans quelques CET (Collèges d'Enseignement Technique) de l'agglomération lyonnaise puis relayées par des inspecteurs généraux comme Odette Brunschwig, Jeanne Dejean ou Marcel Sire.

Mais le projet de création du corps devra attendre 1970, dans la foulée de 1968. Il est porté notamment par une intersyndicale (CGT – CFDT – SNES) qui revendique la diminution du nombre de contractuels, le droit de grève, des améliorations des conditions de travail et une véritable formation et mène une bataille pendant 4 ans après la parution d'une première circulaire en 1972. Pendant toute cette période, les réticences de chefs d'établissement ont pu être un frein à l'émergence du métier de CPE.

Si l'implantation massive des CPE (en particulier dans les collèges) date de 1981, cela s'est fait dans des conditions douteuses par la titularisation sans formation de nombreux contractuels, notamment des surveillants. Et ce n'est qu'en 1989 que le métier de CPE est vraiment constitué avec un seul corps, formé dans les IUFM (Instituts de Formation des Maîtres), chargé, avec les enseignants de l'évaluation et du suivi des élèves, travaillant avec la vie scolaire avec en point d'orgue la circulaire de 2015 (sur laquelle le SNES-FSU a pesé de tout son poids) qui définit le temps de travail du CPE (35h inscrites à l'emploi du temps).

L'après-midi a été l'occasion de parler des enjeux actuels du métier. Un des motifs d'inquiétude, comme dans toute la Fonction Publique, concerne le projet de réforme porté par le rapport CAP2022 que le SNES-FSU rejette en bloc : rémunération au mérite, recours massif aux contractuels, abandon de missions de service public au profit d'organismes privés, attaques contre les statuts.

Mais les conditions d'exercice des CPE pourraient aussi être dégradées par la volonté affichée de développer les postes à profil, parallèlement au recrutement local par le chef d'établissement, les suppressions de postes tandis que les vies scolaires pourraient être déstabilisées par l'emploi d'AED pour assurer des remplacements d'enseignants ou encadrer des activités pédagogiques.

Par contre, si la sortie des CPE du régime dérogatoire de la Fonction Publique a eu pour conséquences la chute du nombre d'élus dans les Commissions Administratives Paritaires des CPE et la publication d'une note de service séparée de celle des enseignants pour les mutations (même si le barème reste identique à celui des enseignants), il n'est pas question de transfert des CPE à la région contrairement à la menace qui pèse sur les services d'orientation.

Séverine CHARRET, Hélène JACQUOT, Jean-Louis HAMM



LE NUMÉRIQUE ET L'ENSEIGNEMENT : une histoire de RENDEZ-VOUS MANQUÉS ?

Le 22 janvier, le SNES Strasbourg avait organisé un stage sur cette thématique, qui ne pouvait susciter que curiosité et intérêt du fait du contexte local – lycée 4.0 et MBN – de cette question. L'intervenant, Jean-François Clair du secteur numérique du SNES-FSU, en débutant par un historique de l'introduction de cet outil et des services de gestion du numérique, a mis en lumière ce que nous ressentons tous sur le terrain. La politique de systématisation du numérique n'a jamais été pensée du point de vue pédagogique et souffre de manière récurrente d'un déficit de moyens, moyens humains et formation des enseignants. De la même manière, l'évaluation des dispositifs et leur continuité sont plus qu'aléatoires : la preuve par l'introduction des tablettes en classe de cinquième, dispositif sans suivi et sans lendemain...

Les implications de l'usage du numérique en termes de droit et de protection des données sont, elles aussi, largement sous estimées. Nos hiérarchies nous encouragent régulièrement à construire et partager nos conceptions de cours et d'activités. Souhaitons-nous réellement que nos productions diffusées via un espace numérique, soient utilisables, modifiables, revendiquées par n'importe qui ? L'institution n'a que peu de protection à nous proposer. L'existence et l'utilisation de licences gratuites comme « Creative Commons⁵ » peuvent nous fournir une première garantie à ce propos, mais n'est-ce pas à notre employeur de couvrir ce besoin ?

Tout ceci relève souvent d'une certaine impréparation, d'une croyance naïve à l'efficacité quasi magique du tout numérique de la part de nos décideurs ou encore d'une simple politique de communication à l'égard du grand public et des familles. Concernant la situation locale, elle n'échappe pas à la règle générale. Sur la récente mise en place de notre nouvel espace numérique de travail (Mon Bureau Numérique), la Région, elle-même, avoue que le produit ne remplit pas encore près de 15% d'un cahier des charges à l'écriture duquel les enseignants ou leurs représentants n'ont pas été associés.

Quant aux 85% des fonctionnalités restantes, répondent-elles réellement et pleinement à nos attentes et à nos pratiques ?

Sur la mise en place progressive du lycée 4.0, le constat est encore une fois le même : le dispositif a d'abord été imposé et les contraintes matérielles sont mal gérées (livraison tardive du matériel, accessibilité des manuels numériques aléatoire, débit internet insuffisant, matériel des enseignants à leur charge, formations indigentes, etc...). La Région et le Rectorat semblent progressivement prendre conscience des difficultés de cette mise en place à marche forcée. Lors du CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) du mois de décembre, la représentante de la Région, face à nos questions sur le devenir du 4.0, a répondu... par la généralisation du wifi dans les lycées. Étant entendu que la connexion est une condition indispensable au fonctionnement du dispositif.

Le Rectorat parle maintenant d'une généralisation sur le seul niveau seconde et sauf en cas de refus provenant des établissements. En tout état de cause, il convient de rester vigilant au niveau local et de continuer à exiger que rien ne soit entamé sans un accord du Conseil d'Administration de l'établissement comme la Rectrice s'y était engagée l'an dernier. Le SNES Strasbourg continue d'exiger un véritable bilan multipartite de l'expérimentation ainsi qu'un moratoire et ces demandes ont été relayées par le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) du Grand Est. Le CHSCT 68 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a également effectué une enquête sur la question.

L'usage du numérique n'est évidemment pas à condamner en soi, et il doit avoir toute sa place dans nos pratiques pédagogiques. Mais les enseignants et les élèves ne pourront en tirer un véritable bénéfice que si les moyens sont réellement mis sur la table. Une mise en place réfléchie et progressive, des enseignants volontaires et formés pour se lancer dans cette nouvelle aventure : c'est le mandat du SNES-FSU !

⁵ <https://creativecommons.org/>



LOI BLANQUER : la confiance ne se décrète pas !

La loi Blanquer dite de « l'école de la confiance » qui avait pour but essentiel d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans est devenue un véritable fourre-tout.

La FSU y lit la volonté du Ministre de l'éducation d'imposer des transformations importantes tant dans l'organisation de l'École que dans les contenus à enseigner.

Depuis plusieurs mois, la FSU a exprimé au Ministre de l'Éducation ses réserves et ses inquiétudes sur ce projet. Elle a formulé de nombreuses propositions et amendements notamment lors du Conseil supérieur de l'Éducation. Aucun n'a été intégré. Les sujets de préoccupations sont nombreux et la FSU alerte les parlementaires sur les choix qu'ils sont amenés à faire. **Ainsi, alors que la loi de 1983 présente des garanties d'équilibre entre les droits et les obligations des fonctionnaires, l'article 1 du projet cherche à renforcer le contrôle de l'expression des agent-es. Pour la FSU, l'obligation de neutralité des fonctionnaires ne peut pas se transformer en une atteinte à la liberté d'expression et de fait à une contrainte au silence.**

Sous les apparentes générosités d'un développement d'une scolarité en maternelle, les articles 2 à 4 servent en réalité de prétexte pour contraindre les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées. Cette obligation de financer les écoles privées se fera aux dépens des écoles publiques. Pour la FSU, il est indispensable de préserver le financement des écoles publiques.

La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux serait lourde de conséquences tant sur les personnels que sur les usagers en transformant l'organisation scolaire, les statuts des personnels et en recentrant les enseignements dispensés sur le fameux "lire-écrire-compter-respecter autrui".

Pour la FSU, l'évaluation des établissements prévue (article 9) demanderait à s'exercer sous l'autorité d'une instance indépendante. C'est au contraire à des personnes choisies par le ministre de l'Éducation nationale et la majorité parlementaire que cette mission pourrait être confiée. N'offrant aucune

garantie d'indépendance, cette évaluation risque d'être instrumentalisée pour légitimer les choix politiques ministériels.

Avec la création des nouveaux instituts du professorat (articles 10-12) basée sur une conception du métier d'enseignant réduite à des fonctions d'exécution et des enseignements centrés sur les « fondamentaux », rien ne garantit l'amélioration de la formation initiale des enseignants. Et La FSU n'acceptera pas le recours aux étudiants pour effectuer des remplacements dans les classes.

Si la FSU a exprimé sa satisfaction sur le renoncement du Ministre à la fusion des académies, elle constate que l'article 17 offre un blanc-seing inacceptable, par le biais d'ordonnances, permettant des réorganisations dont les perspectives ne sont pas fixées par la loi et un renforcement des pouvoirs des recteurs de régions.

Ce projet de loi ne répond pas à l'exigence de démocratisation du système éducatif ni à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. L'amélioration de notre système éducatif exige une construction commune, concertée et ambitieuse. La FSU demande aux parlementaires de ne pas voter cette loi et l'ouverture de discussions.

**Pétition pour la liberté d'expression
remise en cause par l'article 1 :**
<https://liberte-expression.fsu.fr/>

Restez en contact
avec le SNES-FSU
Strasbourg
Suivez-nous sur :



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre page Facebook :
Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>



Sur notre compte Twitter :
@SNES_Strasbourg



Retrouvez l'intégralité
des Strasbourg SNES
sur notre site

